

SÉCURITÉ SOCIALE**À LIRE AVEC ATTENTION****ÉTUDIANTS FRANÇAIS**

Les étudiants de 1^{re} année et de 2^e année CPGE et du CPES restent affiliés au régime de sécurité sociale de leurs parents.

Ils doivent cependant s'assurer que leur dossier est complet auprès de leur centre de sécurité sociale (mise à jour en ligne).

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

1. Étudiants ressortissants de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen :

Ces étudiants sont exonérés d'affiliation au régime de sécurité sociale s'ils présentent une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou une attestation d'assurance privée valable pour l'année universitaire.

2. Étudiants ressortissants d'un état hors de l'Espace Économique Européen :

Tous doivent être affiliés au régime de sécurité sociale française (CPAM).

CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus)

La loi prévoit qu'elle est collectée par les CROUS. Le montant annuel 2024 – 2025 est de **103** euros.

Pour s'inscrire : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Cette cotisation est obligatoire et doit être réglée avant l'inscription à l'université.



Centre de Documentation et d'Information

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES :

Lundi à vendredi : de 9 h à 21 h 30

De 18 h à 21 h 30, ni prêt, ni retour des documents.

PRÊT :

5 documents (livres, revues & DVD) pour
3 semaines ; dictionnaires et documents
d'orientation de l'Onisep : 3 jours

1 jour de retard = 1 jour de suspension de prêt



Ressources

- près de 29 000 livres
- 75 abonnements en cours
- près de 15 000 revues archivées
- une vidéothèque (196 DVD)
- **LOGICIEL DOCUMENTAIRE** : tous ces documents (livres & articles de revues), ainsi que des centaines de sites internet validés par des documentalistes, sont indexés dans notre base de données accessible en ligne sur le site du Lycée (ou via l'ENT) : CDI / ENT >  e-sidoc > Rechercher... > Recherche avancée.
- **PORTAIL E-SIDOC** : découvrez nos nouveautés et nos tables thématiques : <https://0690026d.esidoc.fr>
- **COMPTE LECTEUR** : en accédant par votre compte de l'ENT au portail du CDI, vous êtes directement connecté à votre compte personnel. Vous pouvez alors : faire des paniers de recherche et les sauvegarder, consulter vos prêts en cours et votre historique de prêt, réserver des documents empruntés (quand le document sera rendu au CDI, un mail vous avertira de sa disponibilité), accéder au bouquet de 30 revues numériques.
- **Une suggestion d'achat ?** Un cahier est à votre disposition sur la banque de prêt du CDI...



Ressources numériques

- **ENT** (<https://le-parc.ent.auvergnerhonealpes.fr>) : accès Pronote (2^d cycle), ressources classes...
- **MEDIACENTRE** : manuels numériques via l'ENT
- **cafeyn** : 80 revues numériques accessibles via l'ENT. Accès sur le site du Lycée : <https://lyceeduparc.fr/> > rubrique CDI / ENT >  myclassroom Région > Se connecter > Élève > de l'académie de Lyon > Valider. Dans l'ENT : rubrique *Ressources numériques*
- **brief.me** : l'actualité triée et expliquée ; **brief.eco** : comprendre l'actualité économique ; **brief.science**
- **UNIVERSALIS** : encyclopédie en ligne
- + **Le Monde, Alternatives économiques & Courrier international.**
- **Lire l'actu** (<http://lirelactu.fr>), sur les postes du Lycée : *El País, Libération, Sciences et Avenir, ...*

N. B. : Les étudiants des classes préparatoires ont accès sur internet aux ressources numériques de leur Université d'inscription (identifiant et mot de passe fournis lors de l'inscription).



Aide et formation

Les documentalistes vous accompagnent et vous conseillent dans vos recherches documentaires.

Le CDI est impliqué dans différents projets : éducation à la non-violence, atelier cinéma, club photo, ...

Il organise régulièrement des tables thématiques, des expositions, des rencontres...

Vous avez un projet ? Venez nous en parler ou contactez-nous : cdi@lyceeduparc.fr

Une demande, une question ? Un cahier de communication est disponible en Salle 1.

Prêt entre bibliothèques

- Le **PEB** permet d'obtenir un document localisé dans une Bibliothèque Universitaire située hors de la ville de Lyon. Identifiez et localisez votre document sur le catalogue collectif des B.U. de France : <http://www.sudoc.abes.fr>

Impressions - photocopies

- Chaque élève dispose chaque année d'un nombre de copies gratuites :

- 10 (2^{de}, 1^{re} et Terminale),
- 100 (Prépas).

Achat de crédits d'impressions/copies à l'intendance (bureau des recettes dans la cour d'honneur) : 60 unités (1,50 €), 100 unités (2,50 €).

Bureautique

- 11 postes fixes
- 8 ordinateurs portables en prêt (avec accès réseau) dont 2 avec *Geogebra*
- 2 ordinateurs portables sous environnement LINUX (accès local)

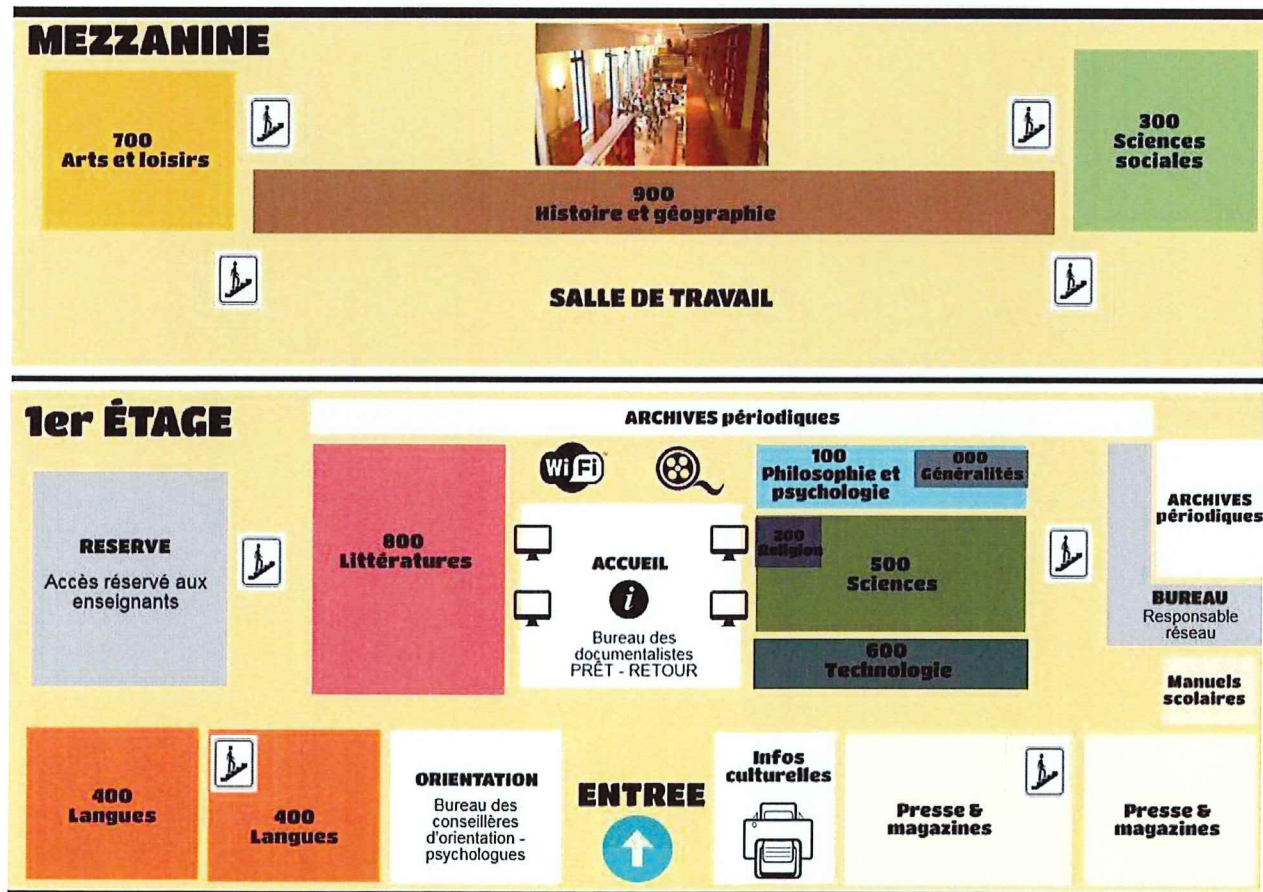
Pour se connecter

- **Identifiant** : prenom.nom
- **Mot de passe** : initiales prénom (minuscule) et nom (majuscule) suivies de la date de naissance, ex : pNjj/mm/aaaa

À la 1^{re} connexion, changer son mot de passe.

- Pour imprimer, scanner, photocopier, accéder à internet hors réseau et à l'ENT (Pronote) : le code *copies* / *impressions*, le login *wifi* et le code *ENT* (ÉduConnect) sont adressés par mail quelques jours après la rentrée.

Se repérer



À conserver**RESTAURATION**

(Cf. tarifs détaillés sur le site du lycée)

Le service de restauration est soumis à un règlement écrit, intégré au Règlement Intérieur de l'Établissement, qu'il convient de lire attentivement avant toute inscription (consultable sur notre site internet lyceeduparc.fr). Le Pass'Région est obligatoire pour accéder au service de restauration.

1 - INTERNAT-EXTERNÉ ET DEMI-PENSION

Le choix de l'un des deux régimes doit être formulé sur le dossier d'inscription. **Il doit être confirmé ou modifié par écrit**, sur un formulaire remis à chaque élève, dans les jours qui suivent la rentrée scolaire. Sauf modification sur ce formulaire dans un délai de 15 jours à dater de la rentrée, le vœu émis dans le dossier d'inscription (externe, demi-pensionnaire cinq jours ou interne-externé) sera considéré comme définitif.

1.1 – Internat-externé

Ce régime est destiné aux élèves disposant d'un moyen d'hébergement personnel à l'extérieur du Lycée et souhaitant prendre tous leurs repas (petit-déjeuner, déjeuner, dîner) au service de restauration, du lundi matin au vendredi soir, sauf vacances et jours fériés. Le petit déjeuner du samedi matin est à récupérer le vendredi soir.

Sauf dérogation spécifique, la présence au lycée est possible chaque jour de 7 h 00 à 21 h 30 du lundi au vendredi, le samedi jusqu'à 13 h 00.

1.2 – Demi-pension

Seul le repas de midi est possible (du lundi au vendredi inclus).

Les élèves adoptant le régime de demi-pensionnaire doivent s'inscrire au forfait 5 jours à la rentrée scolaire. Dans les 15 jours suivant la rentrée, ils doivent opter pour un forfait modulé de 5, 4, 3 ou 2 jours par semaine (jours fixes, à choisir du lundi au vendredi), pour accéder au restaurant scolaire au-delà de cette date.

2- MODE DE PAIEMENT

Quel que soit le régime choisi, les sommes dues sont payables en début de trimestre (premier trimestre : 8/18^e du tarif annuel, deuxième trimestre : 6/18^e, troisième trimestre : 4/18^e), à réception de la facture (*le 1^{er} règlement sera exigé mi-octobre*).

Le paiement en ligne des frais à partir du site internet du Lycée <https://lyceeduparc.fr> espace Hébergement & Restauration (l'identifiant et le mot de passe apparaîtront sur la facture trimestrielle) devra être privilégié. À titre exceptionnel les autres modes de paiement pourront être utilisés (chèques, espèces uniquement pour payer les créances inférieures à 300 euros).

**À rendre
à la rentrée**

PRESTATIONS FACULTATIVES **proposées par le lycée du Parc**

Au-delà des activités obligatoires et de la mise à disposition des moyens à usage collectif, le lycée propose aux élèves de CPGE et de CPES qui le **souhaitent**, un certain nombre de prestations **facultatives** :

- la fourniture de très nombreux documents photocopiés (cours et exercices) en remplacement de manuels scolaires coûteux.
-
- les frais d'édition liés à la réalisation à titre personnel de rapports individuels.
- les frais de consommables liés à l'utilisation non obligatoire, personnelle ou individuelle de l'outil internet.

Les élèves et leurs familles qui souhaitent bénéficier de ces services sont invités à s'acquitter d'un montant forfaitaire fixé annuellement par le Conseil d'Administration :

35 € pour les classes de 1^{re} année CPGE et CPES.

Ce chèque d'un montant de 35 € et libellé à **l'ordre de l'agent comptable du lycée du Parc** sera collecté du 2 septembre au 30 septembre par le professeur principal.

Venir à la rentrée avec le règlement de 35 € ou le coupon-réponse de refus ci-dessous (pas de règlement dans le dossier d'inscription).

✂-----

COUPON RÉPONSE RELATIF AU SERVICE « REPROGRAPHIE »

**À rendre OBLIGATOIREMENT au professeur principal à la rentrée
si vous ne souhaitez pas bénéficier de ce service.**

ÉLÈVE :

NOM

Prénom

Admis en classe de

☐ Déclare ne pas vouloir bénéficier de ce service et **renonce** notamment aux cours et exercices photocopiés tout au long de l'année scolaire.

Date.....

Signature



Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée 2015, la Fondation Lycée du Parc soutient la scolarité des élèves du Lycée du Parc en agissant dans quatre domaines : **ouverture sociale, ouverture internationale, patrimoine et cadre de vie, excellence et humanisme.**

En 2023 – 2024, de nombreux élèves ont bénéficié du soutien de la Fondation grâce à vos dons.

- 38 élèves ont reçu une « bourse d'études » (pour un total de 15 000 €). Cette aide contribue à financer l'hébergement, la restauration, l'achat de matériel ou les transports.
- 35 élèves de deuxième année de CPGE ont obtenu une « bourse de concours » (pour un total de 10 300 €).
- Les fonds sociaux de l'établissement ont été abondés de 5 000 € pour des aides diverses.
- Des élèves ont bénéficié d'une aide pour des voyages et échanges scolaires internationaux (pour un total de 3 000 €).
- Deux distributeurs solidaires de protections périodiques, alimentés par des dons d'élèves, ont été installés au lycée.

En faisant un don à la fondation vous contribuez à offrir à tous les élèves les meilleures conditions pour leur réussite. Toutes les contributions sont les bienvenues, témoignant de la solidarité des familles entre elles et de leur attachement au Lycée du Parc.

Votre don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 %. Ainsi un don de 50 euros revient en réalité à 17 euros. Vous pouvez faire un don à titre personnel ou au titre d'une entreprise.

En vous remerciant au nom des élèves qui pourront bénéficier grâce à vous de meilleures conditions d'études, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Yves POILANE François BECKRICH
Président Proviseur

Vos coordonnées seront utilisées afin d'envoyer le reçu fiscal et seront conservées dans ce but.

Toute demande de suppression du fichier doit être adressée à : fondation.0690026d@ac-lyon.fr avec les nom et prénom du donateur.

Vous pouvez également faire directement un don en ligne à cette adresse : <https://dons.fondationlyceeduparc.fr/>

✂

COUPON-RÉPONSE à compléter et à rendre avec votre dossier d'inscription ou à la rentrée.

Civilité : NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile : E-mail :

Je fais un don : ☐ À titre personnel ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 250 € ☐ 500 €
ou montant libre de Euros

☐ **Au nom de l'entreprise** (mettre le cachet de l'entreprise) ☐ 500 € ☐ 1 000 €
ou montant libre de Euros

Je cible mon don : ☐ **Au choix de la Fondation** ☐ Ouverture sociale ☐ Ouverture internationale
☐ Patrimoine et cadre de vie ☐ Excellence et Humanisme

Je règle par chèque à l'ordre de « Fondation Lycée du Parc ».

Si mon don est égal ou supérieur à 40 euros, je recevrai automatiquement un reçu fiscal.

☐ Mon don est inférieur à 40 euros, je souhaite recevoir un reçu fiscal.

Merci de mettre le coupon et le chèque sans agrafe dans une enveloppe non scellée libellée Fondation.



FONDATION LYCÉE DU PARC

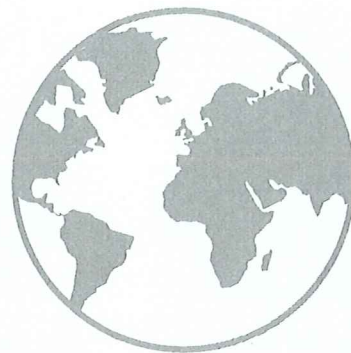
Sous égide Fondation Innovation et Transitions

“ Soutenez aujourd’hui, la génération de demain ! ”

Ouverture internationale

BOURSES

pour les voyages scolaires et
l'échange avec la Newark
Academy aux États-Unis



BOURSES D'ÉTUDES

(Logement, restauration, matériel...)

BOURSES DE CONCOURS

(Frais de transport et de logement lors des oraux
d'entrée aux Grandes Écoles)

Ouverture sociale

AIDES DIVERSES

(Versement aux fonds sociaux du lycée)



Ouverture culturelle

CONFÉRENCES D'ANCIENS ÉLÈVES

aux parcours inspirants, à l'intention des
élèves et de leurs parents

FRESQUE SUR LES BATIMENTS PRÉFABRIQUÉS

cofinancée par la Fondation

ACHAT D'ORDINATEURS

pour les élèves avec des troubles de l'apprentissage

DISTRIBUTEURS DE PROTECTIONS PÉRIODIQUES

financés par la Fondation

Amélioration des conditions de scolarité

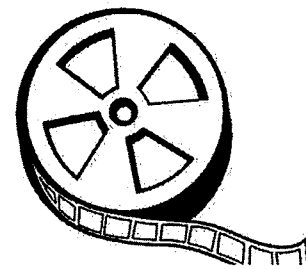
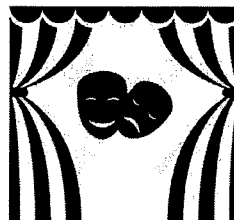
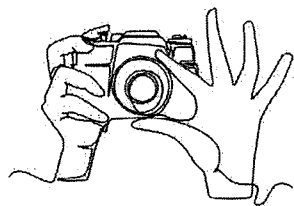
DON DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE (ASC)

Le lycée du Parc est un établissement public qui ne demande aucun frais de scolarité et d'inscription contrairement à de nombreuses formations de l'enseignement supérieur.

Madame, Monsieur,

L'Association Socio-Culturelle du lycée du Parc (ASC) propose à tous les élèves, qu'ils soient internes, internes externés, demi-pensionnaires ou externes, diverses activités pour leur épanouissement personnel. Chaque année près de 300 élèves profitent des activités proposées. Il s'agit par exemples de :

- ♣ Atelier photographie
- ♣ Ciné-Club
- ♣ Club échecs
- ♣ Atelier d'improvisation théâtrale & Atelier théâtre
- ♣ Musiques amplifiées & Chorale
- ♣ Jeux de société



Ces moments de détente, propices à la réussite scolaire de nos élèves, ne pourraient pas avoir lieu sans votre contribution financière. Pour que ces ateliers puissent être reconduits, j'ai accepté que cette association fasse appel à votre générosité et je vous remercie par avance du don que vous ferez cette année car votre versement constituera un soutien formel de cette association.

Attention : certaines activités nécessitent une cotisation supplémentaire pour l'achat de matériel notamment, d'autres sont en capacité restreinte, il se peut que certaines demandes ne puissent pas être satisfaites.

Dans l'attente des futures inscriptions, soyez assurés de mes sentiments dévoués.

Le Proviseur,
François BECKRICH

La Présidente de l'ASC
Adeline COQUERET

✂-----

COUPON REPONSE

Je soussigné(e) (NOM Prénom).....

Mail (pour le reçu fiscal) :

Responsable de l'élève : Nom..... Prénom..... Classe.....

déclare soutenir les activités de l'Association Socio-Culturelle par une contribution de euros versée

☐ par chèque à l'ordre de l'ASC du lycée du Parc.

Date,
Signature

Mettre le coupon et le chèque sans agrafe dans une enveloppe non scellée libellée ASC

**DON DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS
DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (AS)**

Le lycée du Parc est un établissement public qui ne demande aucun frais de scolarité et d'inscription contrairement à de nombreuses formations de l'enseignement supérieur.

Madame, Monsieur,

Tous les élèves du lycée du Parc peuvent participer au sein de l'établissement à un certain nombre d'activités animées par l'Association Sportive (AS).

Cet environnement propice à leur équilibre et à leur épanouissement contribue à leur réussite scolaire.

Afin d'équilibrer leur budget et pour ne pas être conduit à parfois limiter le nombre ou le type des activités, les responsables de cette association ont besoin de votre soutien.

C'est pourquoi il est nécessaire, tous les ans, de faire appel à la générosité des familles.

Je tiens à préciser que ce versement, qui constitue un soutien formel de cette association, ne dispense pas votre enfant de régler en temps utile le montant de la cotisation correspondant aux activités auxquelles il souhaite participer.

Avec l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Proviseur,

François BECKRICH

✂-----

Je soussigné(e) (*NOM Prénom*).....

..... Voie :

☐ déclare soutenir les activités de l'Association Sportive par une contribution de (somme)

..... euros versée

☐ en espèces,

☐ par chèque à l'ordre de **l'AS du lycée du Parc**.

Date

Signature

Mettre le coupon et le chèque **sans agrafe** ou les espèces dans une enveloppe libellée AS. Merci.

À conserver

ORGANISATION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR LES ÉLÈVES DU CPES

FONCTIONNEMENT

Les installations sont réservées aux élèves de CPGE et du Bachelor CPES de 16 h à 18 h (sauf le mercredi et le week-end).

Ils peuvent également participer à l'Association Sportive (entre 12 h 30 et 14 h).

Le programme des activités sera transmis aux élèves en début d'année.

ACCÈS AUX INSTALLATIONS

Présentation obligatoire et spontanée de la carte d'étudiant aux gardiens, à l'accueil du complexe sportif.

TENUE

Une tenue appropriée est obligatoire :

- survêtement ou short et tee-shirt.
- chaussures de sport propres et lacées (au 3^e étage),
- chaussons (ou pieds nus) aux autres étages.
- maillot et bonnet de bain obligatoires pour la piscine (pas de caleçon). Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter des lunettes de natation (pas de prêt).